

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 août 2020

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 17 août 2020 à 19 h 30 à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Monsieur Marco Bernard (District No 5) est absent.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 6 juillet 2020
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Suivi des dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - juillet 2020
 - 5.2 Remplacement Anabel Vachon - Conseil administration Maison des jeunes
 - 5.3 Demandes d'aide financière
 - 5.4 Règlement de division des districts électoraux
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Vente articles piscine
 - 7.2 Éclairage au Centre des loisirs

7.3 Affichage d'un poste de journalier d'entretien général

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Affichage d'un poste d'auxiliaire

9. URBANISME

9.1 Dérogation mineure DM 2020-01 - 9263-1217 Québec inc. (André Lachance)

10. INCENDIE

10.1 Lave-auto des pompiers 2020

10.2 Embauche de nouveaux pompiers

10.3 Amendement résolution 18-10-7235 - Tarification Ste-Clotilde

10.4 Résolution - Immobilisations partagées avec Sacré-Cœur-de-Jésus et Adstock

10.5 Résolution - Dossier 558 106 - Garage incendie

11. PROCHAINE SÉANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

20-08-7677

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 6 juillet 2020

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 juillet 2020 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 juillet 2020.

20-08-7678

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Madame Josée St-Pierre nous entretient sur :

- Bibliothèque a été fermée pour les vacances

Madame Anabel Vachon nous informe sur :

- Comité culturel : revue distribuée, beaux commentaires sur cette publication
- Comité jeunesse : détails à suivre
 - Cinéma plein air mobile
 - Marché public mobile

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Nettoyage du Talus 112 et des parcs a été fait
- Travaux électriques et peinture à l'aréna
- Travaille sur l'affiche du parc industriel

M. Alain Laflamme nous parle de :

- Aucune rencontre (période des vacances)

M. François Baril effectue le suivi pour monsieur Bernard qui est absent :

- Incendie : 7 appels
- Au bilan annuel des appels c'est 6 de moins que l'an dernier

Madame Émilie Roberge nous entretient sur :

- 1 rencontre C.C.U.
- 1 rencontre Comité de gestion

M. François Baril a assisté aux rencontres suivantes :

- États financiers Office habitation Appalaches
- Rencontre Bilan incendie avec Adstock et Sacré-Cœur-de-Jésus
- Rencontre Comité de gestion
- La clinique mobile qui se tiendra le 21 août prochain à East Broughton

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - juillet 2020

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de juillet 2020 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 291 053,62 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de juillet 2020 au montant de 234 606,58 \$ et 56 446.44 \$ pour les prélèvements de salaires de juillet est également approuvé.

20-08-7679

ADOPTÉ

5.2 Remplacement Anabel Vachon - Conseil administration Maison des Jeunes

Attendu le nouveau poste obtenu par madame Anabel Vachon au sein de la Maison des Jeunes;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Pascal Lessard pour représenter la Municipalité d'East Broughton sur le Conseil d'administration de la Maison des Jeunes.

20-08-7680

ADOPTÉ

5.3 Demandes d'aide financière

Attendu les demandes d'aide financière reçues de divers organismes depuis le début de l'année, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer les dons suivants :

Un montant de 150 \$ à La Balade d'East Broughton;
Un montant de 50 \$ à Moisson Beauce;

Des lettres seront expédiées à tous les organismes ayant fait des demandes.

20-08-7681

ADOPTÉ

5.4 Règlement de division des districts électoraux

Attendu que la municipalité d'East Broughton est déjà divisée en districts électoraux;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton demande la reconduction de la division actuelle des districts électoraux.

20-08-7682

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le CISSS Chaudière-Appalaches fait parvenir la confirmation de la tenue de la clinique mobile de dépistage du COVID-19 qui aura lieu le 21 août prochain à l'hôtel de Ville.

La MRC des Appalaches envoie une invitation pour les élu-e-s à une visite guidée d'un milieu humide qui aura lieu le 14 septembre prochain à l'étang Stater à Irlande.

Le Groupe d'entraide Cancer et Vie fait parvenir une invitation

pour l'activité de golf au Mont Adstock au profit du Groupe d'entraide Cancer et Vie qui aura lieu le 25 août prochain.

Un citoyen nous demande l'autorisation de retirer les sédiments accumulés dans le fossé de l'Ancienne Route Un, à ses frais.

Le Comité Baseball d'East Broughton fait parvenir une demande de contribution pour la réalisation d'un tournoi de balle donnée au profit du baseball mineur d'East Broughton.

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un montant de 150 \$ au Comité Baseball d'East Broughton.

20-08-7683

ADOPTÉ

La MRC des Appalaches nous achemine la résolution adoptée par le comité administratif concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réhabilitation du chemin de fer sur notre territoire.

La MRC des Appalaches nous envoie une consultation afin de connaître l'intérêt de notre municipalité pour un projet intermunicipal de partage d'une ressource en communication.

Le Conseil municipal répondra par l'affirmative.

7. LOISIRS ET CULTURE

Le Conseil municipal désire faire une motion de félicitations aux responsables et employé-e-s du Terrain de jeu 2020 qui, malgré le contexte de Covid-19, ont réussi à offrir de belles activités et une qualité de service exceptionnelle.

7.1 Vente articles piscine

Attendu l'avis public du 17 juillet dernier sur lequel des articles de piscine étaient annoncés comme étant à vendre;

Attendu les offres reçues suivantes :

Glissade

M. Ghislain Lessard	100 \$
Mme Chantal Vachon	150 \$
M. Gilles Lessard	225 \$

Plongeon

M. Gilles Lessard	60 \$
Mme Chantal Vachon	150 \$

Échelle

M. Gilles Lessard	10 \$
-------------------	-------

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton vende à monsieur Gilles Lessard la glissade au prix de 225 \$, à madame Chantal Vachon le plongeon au prix de 150 \$ et à monsieur Gilles Lessard l'échelle au prix de 10 \$.

La Municipalité d'East Broughton vend les articles ci-haut mentionnés tels que vus et se dégage de toute responsabilité reliée à l'installation et/ou l'utilisation desdits articles. Il est de la responsabilité des acquéreurs de respecter les règlements et recommandations en vigueur.

20-08-7684

ADOPTÉ

7.2 Éclairage au Centre des loisirs

Ce point sera traité ultérieurement.

20-08-7685

ADOPTÉ

7.3 Affichage poste de journalier d'entretien général

Attendu le poste de journalier laissé vacant suite à la décision prise par monsieur Sylvain Lessard, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le consultant en ressources humaines, Marc-André Paré, de procéder à l'affichage d'un poste de journalier d'entretien général.

20-08-7686

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Affichage d'un poste d'auxiliaire

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le consultant en ressources humaines, Marc-André Paré, de procéder à l'affichage d'un poste d'auxiliaire.

20-08-7687

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Dérogation mineure DM 2020-01 - 9263-1217 QUÉBEC INC. (André Lachance)

Demande de dérogation au règlement de zonage NO 97-027, concernant la marge de recul arrière de 12,46 % alors qu'elle devrait être de 25 %.

Identification du site concerné :

Immeuble qui sera situé au 4282, route 112 et appartenant à 9263-1217 Québec inc. représentée par monsieur André Lachance.

La bâtisse, actuellement située au 4278, route 112, doit être relocalisée sur la partie voisine du terrain où se situe actuellement la bâtisse. Pour vaquer à ses activités, monsieur Lachance a besoin d'au-moins 60 pieds en façade, ce qui l'empêcherait de respecter le 25% de marge de recul arrière.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires et recommandent l'acceptation de la demande de dérogation mineure DM 2020-01;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2020-01.

20-08-7688

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Lave-auto des pompiers 2020

Le Conseil municipal désire faire une motion de félicitations à tous les pompiers, bénévoles et commanditaires qui se sont impliqués lors de l'activité de lave-auto des pompiers 2020 ayant permis d'amasser une somme de 3 144\$ qui servira au financement d'équipement de désincarcération.

10.2 Embauche de nouveaux pompiers

Attendu le placement de 2 officiers dans l'organigramme;

Attendu que 2 candidats furent rencontrés le 10 août dernier;

En conséquence, le Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de deux candidats.

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les recommandations du SSI et de procéder à l'embauche de Jeffrey Lemay et Tommy Giguère à titre de pompiers volontaires et ce, à compter du 17 août 2020. Le tout conditionnellement à la validation des antécédents judiciaires.

20-08-7689

ADOPTÉ

10.3 Amendement résolution 18-10-7235 - Tarification Ste-Clotilde

Attendu la résolution 18-10-7235;

Attendu qu'aucune indexation n'a eu lieu au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter à 225 \$ la tarification horaire pour l'utilisation du camion-citerne et à 325 \$ la tarification horaire pour le déploiement de l'échelle aérienne pour la première heure et à 225 \$ pour les heures subséquentes. De plus, il y aura une indexation annuelle de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

20-08-7690

ADOPTÉ

10.4 Immobilisations partagées avec Sacré-Cœur-de-Jésus et Adstock

Ce point sera traité ultérieurement.

20-08-7691

ADOPTÉ

10.5 Résolution - Dossier 558 106 - Garage incendie

Attendu le projet de construction d'un nouveau garage incendie;

Attendu qu'une subvention sera nécessaire à la réalisation de ce projet;

Attendu que le projet a été déposé dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1. et que ce programme est présentement fermé;

Attendu que notre projet a été transféré dans le programme RÉCIM (Réfection et construction des infrastructures municipales) qui comporte de nouvelles exigences notamment pour la résolution du dépôt de la demande financière;

Attendu que les résolutions 17-03-6849 et 18-02-7089 sont donc maintenant désuètes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que :

le conseil municipal d'East Broughton autorise le dépôt de la demande financière,

le municipalité d'East Broughton a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

la municipalité d'East Broughton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

la municipalité d'East Broughton assumera tous les coûts non

admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

20-08-7692

ADOPTÉ

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 14 septembre à 19 h 30.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 52.

20-08-7693

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière